



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

Compte d'affectation spéciale
Mission ministérielle

Développement agricole et rural



2025

Note explicative

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte d'affectation spéciale**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles** du compte ;
- les **crédits annuels** (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission ;
- un **projet annuel de performances (PAP)** pour chaque programme, qui se décline en :
 - présentation stratégique du PAP du programme ;
 - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE)** des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.**

Sommaire

MISSION : Développement agricole et rural	7
Présentation du compte	8
Présentation stratégique de la mission	9
Équilibre du compte et évaluation des recettes	12
Récapitulation des crédits et des emplois	14
PROGRAMME 775 : Développement et transfert en agriculture	17
Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
1 – <i>Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences</i>	20
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	22
Justification au premier euro	24
<i>Éléments transversaux au programme</i>	24
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	25
<i>Justification par action</i>	26
01 – <i>Développement et transfert</i>	26
02 – <i>Fonction support</i>	27
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	28
PROGRAMME 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture	31
Présentation stratégique du projet annuel de performances	32
Objectifs et indicateurs de performance	35
1 – <i>Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale</i>	35
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	38
Justification au premier euro	40
<i>Éléments transversaux au programme</i>	40
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	41
<i>Justification par action</i>	42
01 – <i>Recherche appliquée et innovation</i>	42
02 – <i>Fonction support</i>	44
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	45

MISSION
Développement agricole et rural

Présentation du compte

■ TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 52.

■ OBJET

Le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CAS DAR) sert à favoriser et accompagner la transition des systèmes agricoles, des filières et des territoires de manière à faire face aux défis sans précédent auxquels est confrontée l'agriculture. Dans ce cadre, il retrace :

- en recettes : une fraction, égale à 100 %, du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles prévue à l'article 302 bis MB du code général des impôts ;
- en dépenses : les opérations relatives au développement agricole et rural.

Présentation stratégique de la mission

PRESENTATION STRATEGIQUE

La mission « Développement agricole et rural » a pour objectif de favoriser et d'accompagner la transition des systèmes agricoles, des filières et des territoires de manière à faire face aux défis sans précédent auxquels est confrontée l'agriculture. Il s'agit de renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience de l'agriculture aux aléas économiques, aux changements climatiques et aux risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et en énergie, capables de stocker les gaz à effet de serre et favorables à la protection de la biodiversité.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), dont le cadre stratégique a été renouvelé au 1^{er} janvier 2022 (circulaire CAB/C2021-561). Le précédent programme, le PNDAR 2014-2020 prolongé en 2021, visait à soutenir l'orientation de l'agriculture française vers la triple performance économique, environnementale et sociale, en développant des systèmes agroécologiques qui replacent l'agronomie et l'écologie au cœur des systèmes de production. La transition agroécologique est désormais engagée et le PNDAR a été un catalyseur essentiel de cette dynamique.

Le PNDAR 2022-2027 doit permettre d'intensifier et massifier la transition agroécologique en combinant création de valeur économique et valeur environnementale. Pour répondre aux principaux défis auxquels l'agriculture fait face, il doit conforter les progrès amorcés par le précédent programme en visant la diffusion plus large des connaissances et des méthodes en agroécologie, la conception d'innovations de rupture et l'adoption massive par les agriculteurs des approches innovantes durables. Il est doté pour 2025 d'un budget de 146 millions d'euros, stable par rapport à 2024, compte tenu du niveau des recettes et des besoins pour soutenir les missions du PNDAR.

Riche d'ambitions renouvelées, le PNDAR est articulé autour d'un nombre réduit de thèmes et enjeux prioritaires pour la période 2022-2027.

Deux thèmes prioritaires visent à mobiliser en faveur de l'économie, de l'emploi et des territoires :

- Créer des chaînes de valeur équitables favorisant une relocalisation des productions agricoles et la compétitivité des filières et des entreprises : transition vers l'économie circulaire et développement de nouvelles filières de diversification, de systèmes alimentaires territorialisés, renforcement des qualités nutritionnelles et organoleptiques de l'alimentation, valorisation des modes de production agroécologiques (dont l'agriculture biologique et la haute valeur environnementale (HVE)) ;
- Répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture en accompagnant l'installation des agriculteurs et la transmission des exploitations, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie au travail et les démarches de réflexion sur le sens des métiers en agriculture.

Deux thèmes prioritaires ont pour objectif d'apporter une meilleure contribution au bouclage des grands cycles biogéochimiques, dans une perspective d'autonomie vis-à-vis des ressources fossiles, et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre :

- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture, et développer les techniques permettant de stocker du carbone (et valorisation associée) ;
- Développer l'autonomie protéique et azotée de l'agriculture française et des territoires.

Trois autres thèmes prioritaires ont pour objet d'améliorer la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires face aux changements globaux et aux aléas biotiques, climatiques et économiques, dans une perspective de double performance économique et environnementale mobilisant les solutions fondées sur la nature, la gestion des régulations naturelles, la génétique, la robotique, etc. et réduisant l'utilisation d'intrants de synthèse :

- Valoriser et préserver l'agrobiodiversité, en diversifiant les productions à différentes échelles (du niveau intra-parcellaire au niveau paysager), en mobilisant la sélection génétique et en favorisant les complémentarités élevage-culture ;
- Accompagner l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique, en s'appuyant notamment sur une gestion économe et efficiente de l'eau ;
- Renforcer la gestion intégrée de la santé animale et végétale, en favorisant les mesures préventives et les alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse ou d'antimicrobiens (gestion de l'assolement, sélection génétique, biocontrôle, méthodes de biosécurité, gestion mécanique, etc.), en particulier pour anticiper et préparer des évolutions réglementaires telles que le non-renouvellement de l'approbation de substances actives au niveau européen, en synergie avec les actions des plans Écophyto et Écoantibio.

Enfin, il s'inscrit plus globalement dans le cadre d'un enjeu sociétal particulièrement prégnant avec l'amélioration du bien-être animal et la poursuite des transitions pour rester acteur des marchés et générer de la valeur au sein des filières. Il vise également à tirer parti des nouvelles solutions numériques pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants.

La structuration unique des acteurs de la recherche et du développement pour le secteur agricole en France est une chance pour l'agriculture et constitue un facteur de compétitivité et de performance durable pour les exploitations agricoles. Le maillage du territoire et des filières par les acteurs du développement agricole et rural, qui ont développé leur capacité de travail en partenariat, favorise la massification de l'adoption des pratiques agroécologiques. Dans ce contexte, le PNDAR conforte le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement. Il permet de renforcer les synergies au sein de cet écosystème d'acteurs et de les mobiliser vers une amélioration des performances globales du secteur agricole.

Les moyens du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » traduisent ces objectifs dans les orientations et actions des acteurs du développement agricole et rural à travers deux programmes budgétaires :

- Le programme 775 pour le volet « Développement et transfert en agriculture » : il vise à orienter les structures chargées du conseil et de l'accompagnement des agriculteurs vers le développement, la diffusion et la mise en œuvre de systèmes de production innovants et triplement performants (performance économique, environnementale et sociale), en insistant particulièrement sur la mise en œuvre des principes agroécologiques. Il mobilise principalement le réseau des chambres d'agriculture, les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), les organismes de sélection animale (OS) et soutient l'émergence et l'animation de dynamiques collectives d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique de leur exploitation ;
- Le programme 776 pour le volet « Recherche appliquée et innovation en agriculture » : il a pour objectif d'orienter les structures chargées de la recherche appliquée en agriculture vers la conception et la mise à disposition d'innovations finalisées pour la transition agroécologique et de mener des projets visant à répondre aux problématiques liées aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR, en particulier qui contribuent à la reconception des systèmes agricoles classiques et/ou permettent la substitution d'intrants fossiles et de synthèse par des solutions fondées sur les principes de l'agroécologie. Il mobilise principalement le réseau des instituts techniques agricoles (ITA), en incitant les dynamiques inter-instituts, ainsi que l'ensemble des acteurs du continuum « recherche, enseignement et développement » dans le cadre de projets partenariaux.

Trois modalités sont retenues pour la mise en œuvre de la mission :

- Des programmes pluriannuels, conduits en mode projet, qui permettent d'accompagner durablement et sur le moyen terme les transitions et l'évolution des pratiques. Ils assurent un rôle central dans la détection des innovations de terrain, la capitalisation de connaissances, la consolidation des compétences, ainsi que la mobilisation massive des savoirs issus des travaux de recherche.
- Des projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets, qui permettent d'explorer des sujets nouveaux dans un pas de temps plus court et prédéterminé afin de produire des connaissances, outils ou méthodes appliqués à l'agriculture, de stimuler l'innovation partagée entre réseaux d'acteurs et le renforcement des collaborations entre les acteurs d'une part et entre les différentes filières et les territoires ruraux d'autre part,

et enfin de déployer les innovations en identifiant des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption par les agriculteurs.

- Des « projets commissionnés », prévus par la note d'orientation du PNDAR susmentionnée. Ils peuvent être impulsés pour répondre à des besoins bien identifiés et prioritaires, par la conception d'une ou plusieurs innovations ciblées permettant aux filières de prévoir et mettre en œuvre le changement. Cette modalité est déjà mise en œuvre pour soutenir des projets ambitieux tels que le projet PNDAR+, composé de module successifs, et qui vise à accompagner l'adaptation et l'atténuation du changement climatique à différentes échelles et sous des angles complémentaires, ou encore le Plan National de Recherche et d'Innovation (PNRI) « Consolidé », prenant la suite du premier PNRI sur les alternatives aux néonicotinoïdes pour la betterave. De nouveaux projets commissionnés pourront ainsi être lancés pour répondre aux besoins prioritaires identifiés dans le Pacte d'Orientation et d'Avenir Agricoles. L'objectif est de soutenir des projets orientés solutions, renforçant la souveraineté alimentaire et mobilisant un collectif d'acteurs, en inter-réseaux et inter-filières, en accompagnement des transitions agroécologique et climatique. Pour susciter l'émergence de ces projets, un appel à manifestations d'intérêt (AMI) « Transitions et Souveraineté » a été lancé en mai 2024.

Une attention particulière est portée à la mise en œuvre d'actions d'animation et de capitalisation transversale sur les différentes thématiques prioritaires, de manière à favoriser la coordination des travaux, à mesurer les avancées et à mobiliser l'ensemble des acteurs dans une logique de résultat.

Enfin, les études de cas et le développement d'une culture de l'impact au niveau des acteurs du CASDAR vont continuer à se développer en 2025.

■ PRINCIPALES REFORMES

La mission « Développement agricole et rural » a pour objectif de favoriser et d'accompagner la transition des systèmes agricoles, des filières et des territoires de manière à faire face aux défis sans précédent auxquels est confrontée l'agriculture. Il s'agit de renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience de l'agriculture aux aléas économiques, aux changements climatiques et aux risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et en énergie, capables de stocker les gaz à effet de serre et favorables à la protection de la biodiversité. Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) qui vise à intensifier et massifier la transition agroécologique en combinant création de valeur économique et valeur environnementale. Il est doté de 146 M€ pour 2025, en stabilité par rapport à 2024 compte tenu du niveau des recettes et des besoins pour soutenir les missions du PNDAR.

Équilibre du compte et évaluation des recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	2025 2026 2027	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
775 - Développement et transfert en agriculture			67 930 000 67 930 000 67 930 000	67 930 000 67 930 000 67 930 000	
776 - Recherche appliquée et innovation en agriculture			78 070 000 78 070 000 78 070 000	78 070 000 78 070 000 78 070 000	
Total		153 600 000 153 600 000 153 600 000	146 000 000 146 000 000 146 000 000	146 000 000 146 000 000 146 000 000	+7 600 000 +7 600 000 +7 600 000

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES

Section / Ligne de recette	LFI 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027
01 - Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	141 000 000	153 600 000	153 600 000	153 600 000
03 - Recettes diverses ou accidentelles	0	0	0	0
Total	141 000 000	153 600 000	153 600 000	153 600 000

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2024 ET 2025

Programme / Action / Sous-action <small>LFI 2024 PLF 2025</small>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
775 – Développement et transfert en agriculture	67 930 000 67 930 000			67 930 000 67 930 000		
01 – Développement et transfert	67 855 600 67 855 600			67 855 600 67 855 600		
02 – Fonction support	74 400 74 400			74 400 74 400		
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	78 070 000 78 070 000			78 070 000 78 070 000		
01 – Recherche appliquée et innovation	77 570 000 77 570 000			77 570 000 77 570 000		
02 – Fonction support	500 000 500 000			500 000 500 000		
Totaux	146 000 000 146 000 000			146 000 000 146 000 000		

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Programme / Titre <small>LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027</small>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
775 – Développement et transfert en agriculture	67 930 000 67 930 000 67 930 000 67 930 000			67 930 000 67 930 000 67 930 000 67 930 000		
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	74 400 74 400 74 400 74 400			74 400 74 400 74 400 74 400		
Titre 6 – Dépenses d'intervention	67 855 600 67 855 600 67 855 600 67 855 600			67 855 600 67 855 600 67 855 600 67 855 600		
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	78 070 000 78 070 000 78 070 000 78 070 000			78 070 000 78 070 000 78 070 000 78 070 000		
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	500 000 500 000 500 000 500 000			500 000 500 000 500 000 500 000		
Titre 6 – Dépenses d'intervention	77 570 000 77 570 000 77 570 000 77 570 000			77 570 000 77 570 000 77 570 000 77 570 000		
Totaux	146 000 000 146 000 000 146 000 000 146 000 000			146 000 000 146 000 000 146 000 000 146 000 000		

ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024

Programme ou type de dépense	AE CP	2024			2025	
		PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
775 – Développement et transfert en agriculture		62 930 000 62 930 000	67 930 000 67 930 000		67 930 000 67 930 000	67 930 000 67 930 000
Autres dépenses (Hors titre 2)		62 930 000 62 930 000	67 930 000 67 930 000		67 930 000 67 930 000	67 930 000 67 930 000
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture		78 070 000 78 070 000	78 070 000 78 070 000		78 070 000 78 070 000	78 070 000 78 070 000
Autres dépenses (Hors titre 2)		78 070 000 78 070 000	78 070 000 78 070 000		78 070 000 78 070 000	78 070 000 78 070 000

PROGRAMME 775
Développement et transfert en agriculture

MINISTRE CONCERNEE : ANNIE GENEVARD, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
ET DE LA FORET

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Philippe DUCLAUD

Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le programme « développement et transfert en agriculture » est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu aux articles L. 820-1, -2 et -3 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures en charge du conseil aux agriculteurs, ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776), les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (La Coopération Agricole par exemple), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775.

Le programme 775, est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CAS DAR). Les orientations de la programmation 2022-2027 du PNDAR ont été formalisées dans la circulaire CAB/C2021-561.

L'orientation stratégique essentielle du PNDAR 2022-2027 est de contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients.

L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation 2022-2027 du PNDAR est d'« orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences. »

À cet objectif sont associés deux indicateurs de résultats du programme 775 :

- « Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits annuellement dans la base de données RD-Agri, par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE » ;
- « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agroécologique (GIEE, Écophyto-30 000) ».

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR :

accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

L'objectif principal du programme consiste à fournir aux agriculteurs les éléments à caractère scientifique, organisationnel et technique permettant de faire évoluer leur activité vers une agriculture performante, du point de vue économique, environnemental et social et à accompagner des démarches collectives de développement. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, deux indicateurs de résultat sont proposés :

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE	Nb	5 978	7 053	8 000	9 000	10 000	11 000

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre de documents constatés en fin d'année N.

Sources des données : La base de données RD-Agri est gérée par l'Association de coordination technique agricole (ACTA). Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à l'ACTA de lui fournir la donnée « nombre de documents déposés par les chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE sur le site RD-Agri au 31 décembre ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur de résultat 1-1 du programme 775 passe de 4 000 documents fin 2020 à plus de 7 000 fin 2023 ce qui traduit une augmentation de la performance qui dépasse largement l'objectif cible du PAP 2023 (4 600).

Cette augmentation du nombre de documents déposés sur RD-Agri est le résultat de la campagne menée par les services du MASA afin de sensibiliser les bénéficiaires du programme 775 à déposer leurs livrables sur RD-Agri et à l'introduction, à compter des programmes annuels 2023 d'une réserve de performance représentant 4 % du montant de la subvention, dont le déblocage est conditionné au dépôt de livrables sur RD-Agri.

Pour tenir compte de cette augmentation constatée (moyenne annuelle $(7\ 000-4\ 000)/3=1\ 000$), la cible à atteindre en 2025 est fixée à 9 000 documents.

INDICATEUR**1.2 – Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)	Nb	25 370	28 580	31 500	34 500	37 500	40 500

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre d'agriculteurs adhérents à un groupe en transition agroécologique au cours de l'année N = somme des agriculteurs adhérents à un groupe en transition de toutes les régions de France.

Sources des données : Les DRAAF labellent chaque année les nouveaux GIEE et groupes émergents et connaissent le nombre d'adhérents à chaque groupe. Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à chaque DRAAF de lui fournir la donnée « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agroécologique (GIEE-30 000) au cours de l'année au 31 décembre ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur de résultat 1-2 du programme 775 a été introduit dans le projet annuel de performance 2022. Initialement la cible était fixée sur la base d'une augmentation de 2000 agriculteurs par an.

Les résultats atteints par cet indicateur sont passés de 19 000 agriculteurs fin 2020 à plus de 28 500 fin 2023 ce qui traduit une augmentation de la performance du programme et a dépassé l'objectif cible du PAP 2023 (28 000).

Cette augmentation du nombre d'agriculteurs en transition agroécologique est le résultat des travaux menés par les bénéficiaires du programme 775 (Chambres d'agriculture et ONVAR) et des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture (DRAAF/DAAF).

Après deux années de suivi de cet indicateur (2022, 2023), les résultats observés permettent de réviser sa croissance annuelle moyenne à +3 000 agriculteurs par an (28 000-19 000)/ 3) et ainsi fixer la cible à atteindre fin 2025 à 34 500 agriculteurs.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Développement et transfert		0	67 855 600	67 855 600	0
		0	67 855 600	67 855 600	0
02 – Fonction support		74 400	0	74 400	0
		74 400	0	74 400	0
Totaux		74 400	67 855 600	67 930 000	0
		74 400	67 855 600	67 930 000	0

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Développement et transfert		0	67 855 600	67 855 600	0
		0	67 855 600	67 855 600	0
02 – Fonction support		74 400	0	74 400	0
		74 400	0	74 400	0
Totaux		74 400	67 855 600	67 930 000	0
		74 400	67 855 600	67 930 000	0

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027			
3 - Dépenses de fonctionnement	74 400 74 400 74 400 74 400		74 400 74 400 74 400 74 400	
6 - Dépenses d'intervention	67 855 600 67 855 600 67 855 600 67 855 600		67 855 600 67 855 600 67 855 600 67 855 600	
Totaux	67 930 000 67 930 000 67 930 000 67 930 000		67 930 000 67 930 000 67 930 000 67 930 000	

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025			
3 – Dépenses de fonctionnement	74 400 74 400		74 400 74 400	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 400 74 400		74 400 74 400	
6 – Dépenses d'intervention	67 855 600 67 855 600		67 855 600 67 855 600	
64 – Transferts aux autres collectivités	67 855 600 67 855 600		67 855 600 67 855 600	
Totaux	67 930 000 67 930 000		67 930 000 67 930 000	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Développement et transfert	0	67 855 600	67 855 600	0	67 855 600	67 855 600
02 – Fonction support	0	74 400	74 400	0	74 400	74 400
Total	0	67 930 000	67 930 000	0	67 930 000	67 930 000

Conformément à l'article R. 822-1 du livre VIII du Code rural et de la pêche maritime, les actions relevant du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) peuvent faire l'objet d'une subvention financée par le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CASDAR).

Le ministre chargé de l'Agriculture arrête chaque année la répartition des crédits entre les différentes interventions. Pour le contrôle de l'utilisation des crédits attribués, il s'appuie sur les corps d'inspection du ministère chargé de l'agriculture et des ministères chargés de l'économie, des finances et de la relance ainsi que des comptes publics.

Le ministère consulte également :

- la commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) ;
- le comité scientifique des chambres d'agriculture (Chambres d'agriculture France) et d'autres comités scientifiques en tant que de besoin.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévvision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévvision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
23 327 628	0	77 401 959	102 757 435	19 154 448

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 19 154 448	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP 17 000 000 0	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025 823 150	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025 1 331 298	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025 0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP 67 930 000 0	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP 50 930 000 0	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 15 000 000	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 2 000 000	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 0
Totaux	67 930 000	15 823 150	3 331 298	0

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
74,97 %	22,08 %	2,94 %	0,00 %

*Justification par action***ACTION (99,9 %)****01 – Développement et transfert**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	67 855 600	67 855 600	0	0
Dépenses d'intervention	67 855 600	67 855 600	0	0
Transferts aux autres collectivités	67 855 600	67 855 600	0	0
Total	67 855 600	67 855 600	0	0

Les crédits du programme 775 financent :

- Les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de leur tête de réseau Chambres d'agriculture France :

les chambres d'agriculture doivent assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant la souveraineté alimentaire et la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agro-écologique vers des systèmes sobres en intrants et résilients ;

- Les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) :

Les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;

- Les programmes tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- Des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- Des appels à projets nationaux visant à développer des projets de développement agricoles transrégionaux favorisant la transversalité inter organismes de développement.

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » assurent le financement, à hauteur de :

-40 535 355 € en AE=CP, les actions des programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et leur tête de réseau Chambres d'agriculture France (CdAF) ;

-8 138 025 € en AE=CP, les programmes pluriannuels des ONVAR ;

-8 400 000 € en AE=CP, le programme d'appui à la génétique animale ;

-5 500 000 € en AE=CP, des appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;

-5 282 220 € en AE =CP, des appels à projets nationaux.

ACTION (0,1 %)**02 – Fonction support**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	74 400	74 400	0	0
Dépenses de fonctionnement	74 400	74 400	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 400	74 400	0	0
Total	74 400	74 400	0	0

Les crédits de cette sous-action (74 400 € en AE = CP) financent les actions support du programme 775 telles que les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	41 931 708	41 931 708	43 228 293	43 228 293
Transferts	41 931 708	41 931 708	43 228 293	43 228 293
FranceAgriMer (P149)	8 000 000	8 000 000	8 400 000	8 400 000
Transferts	8 000 000	8 000 000	8 400 000	8 400 000
Total	49 931 708	49 931 708	51 628 293	51 628 293
Total des transferts	49 931 708	49 931 708	51 628 293	51 628 293

Les crédits du programme 775 sont engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- Agence de Services et de Paiement pour la mise en œuvre :
 - des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 37 728 293,40 € en AE et en CP. Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier la transition agroécologique ;
 - des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 5 500 000 € en AE et en CP.
- FranceAgriMer pour la mise en œuvre :
 - du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 8 400 000 € en AE et en CP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	

PROGRAMME 776

Recherche appliquée et innovation en agriculture

MINISTRE CONCERNEE : ANNIE GENEVARD, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
ET DE LA FORET

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Benoît BONAIMÉ

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Mettre en œuvre à grande échelle la transition des systèmes agricoles, des filières et des territoires nécessite de pouvoir s'appuyer sur des connaissances et des innovations éprouvées et adaptées aux différents contextes locaux et à leurs évolutions. Leur conception, leur mise à disposition puis leur adoption par les agriculteurs impliquent de mobiliser de manière coordonnée les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement agricole, en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Dans un objectif de renforcement de la souveraineté du secteur agricole, il s'agit en effet d'accompagner la création de valeur au plan environnemental et socioéconomique, tout en permettant une meilleure résilience de l'agriculture. Les actions soutenues dans ce cadre visent à accélérer la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients, et à favoriser le bouclage des cycles de matière organique. Elles doivent également prendre en compte les transformations sociales qu'entraînent l'évolution des profils des candidats à l'installation et le départ à la retraite prochain de nombreux exploitants, la diversification des acteurs du développement, l'émergence d'acteurs issus de la société civile et la montée en puissance des technologies numériques. Le programme vise enfin à prendre en compte les attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture sans oublier l'attente des consommateurs sur la qualité des produits, la continuité des approvisionnements, l'origine des produits, à des prix compétitifs et rémunérateurs pour les agriculteurs.

C'est à ces objectifs que répond le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Il vise à orienter l'action des acteurs de la recherche appliquée vers ces objectifs tout en renforçant le partenariat entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement pour produire et diffuser plus rapidement des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs en autonomie ou avec l'appui de leurs conseillers.

Le nouveau PNDAR s'appuie sur le financement d'actions structurantes sur la période 2022-2027 qui permettront d'accompagner durablement l'émergence, la diffusion et l'adoption des innovations. C'est l'objet du soutien apporté par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » aux programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles (ITA). Ces structures reçoivent une qualification du ministère chargé de l'agriculture pour leur capacité à mobiliser des compétences au service des différentes filières et développer des activités de recherche appliquée permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans une perspective de transition agroécologique. Les qualifications des ITA, valables cinq ans, ont été révisées fin 2022, à l'issue d'un processus d'instruction associant le conseil d'orientation scientifique et technique de la tête du réseau des instituts, l'Association de coordination technique agricole (ACTA). Il en résulte que 19 instituts ont ainsi été qualifiés pour la période 2023-2027, dont 17 renouvellements et deux nouvelles qualifications. Dans les années à venir, les ITA connaîtront de nombreux départs à la retraite d'ingénieurs qui nécessiteront de porter une attention particulière à la pérennité des compétences au sein de leur réseau, dans une approche collective. Les programmes pluriannuels des ITA sont développés en mode projet et soumis à l'approbation préalable du ministère chargé de l'agriculture. Ce dernier s'assure de l'adéquation de ces programmes aux objectifs du PNDAR, de leur cohérence avec le contrat d'objectifs de l'ACTA, de la pertinence des impacts visés, et en réalise un suivi annuel. En outre les porteurs de programme réaliseront en 2025, un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de ces programmes pluriannuels, qui permettra si besoin d'ajuster les actions menées.

Le financement apporté par le programme 776 permet un effet de levier pour obtenir des financements européens : un point d'attention particulier est ainsi porté à l'ancrage de l'action des ITA dans un cadre européen. Les ITA sont fortement incités à développer leur participation au programme cadre « Horizon Europe », en particulier dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation en agriculture (PEI Agri). De la même manière, les ITA sont

également incités à s'inscrire dans les dynamiques de projet suscitées par le plan d'investissement « France 2030 », qui vise à investir massivement dans les technologies innovantes et à soutenir la transition écologique, et dont certains dispositifs ciblent le développement d'innovations par la recherche appliquée et l'expérimentation.

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer une émulation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs du continuum entre recherche, enseignement et développement pour élargir le spectre des innovations, favoriser les collaborations entre ces organismes et les acteurs économiques et ainsi accélérer l'adoption de ces nouvelles connaissances sur le terrain. C'est l'objet des trois appels à projets lancés dans le cadre du programme 776 pour l'obtention de financements pluriannuels depuis 2022. Ces appels à projets sont en nombre limité, avec des modalités administratives et financières communes, afin d'assurer leur lisibilité vis-à-vis des acteurs du développement agricole et rural et d'en diminuer les coûts de gestion. Les projets déposés doivent répondre obligatoirement aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR et en premier lieu à une échelle nationale. L'évaluation des projets est réalisée par des jurys scientifiques et techniques spécifiques et la désignation finale des lauréats par le ministère chargé de l'agriculture sur la base de cette évaluation.

Pour le(s) thème(s) du PNDAR dans lesquels ils s'inscrivent, les projets auront pour finalités respectives :

- De produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- De co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- De déployer et favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

Les programmes annuels et les appels à projets sont complétés par le dispositif de projets commissionnés qui a pour objectif de répondre de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés. Ce dispositif sera plus spécifiquement mobilisé pour soutenir et accompagner les dynamiques multi-acteurs autour des priorités d'actions identifiées dans le Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture. Les besoins en R&D vont croissant compte-tenu des défis de plus en plus prégnants et urgents auxquels la profession agricole est confrontée : changement climatique, reconception des systèmes agronomiques, souveraineté alimentaire du pays, autonomie énergétique, santé animale et végétale, réduction de l'usage des produits phytosanitaires, bien-être animal, qualité des sols, etc. D'autre part, le besoin de réactivité de la R&D pour apporter des solutions transposables sur le terrain s'accroît également. Ces défis appellent à une mobilisation collective et renforcée des acteurs de la R&D, autour de projets ambitieux inter-réseaux et/ou inter-filières, structurants et à fort impact, ce qu'encourage ce dispositif des projets commissionnés. Ces projets commissionnés seront désormais sélectionnés via un appel à manifestations d'intérêt (AMI), l'AMI « Transitions et Souveraineté » lancé par le ministère au mois de mai 2024.

Des actions transversales à l'ensemble de la mission « Développement agricole et rural » sont ainsi mises en place progressivement dans le cadre du programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », de manière à assurer une animation des neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR, une capitalisation des connaissances produites, leur consolidation pour une mise en œuvre concrète sur le terrain et enfin pour renforcer l'évaluation des résultats des programmes et des projets. Les thèmes de l'adaptation au changement climatique et de l'autonomie protéique et azotée sont les premiers à bénéficier de ces animations, qui seront progressivement étendues aux autres thèmes.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

INDICATEUR 1.1 : Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

INDICATEUR 1.2 : Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

INDICATEUR 1.3 : Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » soutient la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques) et de projets d'innovation. Il favorise le développement de partenariats et de synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agro-industriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus.

Dès l'année 2021, l'accent a été mis sur le renforcement du continuum entre recherche et innovation agricole, pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale, avec trois indicateurs :

- Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen ;
- Capacité des instituts techniques agricoles à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques ;
- Audience du réseau des instituts techniques agricoles auprès des conseillers agricoles, agriculteurs et techniciens.

Cette orientation a été confirmée dans le cadre des orientations PNDAR 2022-2027.

INDICATEUR

1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%	34	48	34	35	36	36
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€	5,86	4,8	4	4	4,5	4,5

Précisions méthodologiques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des clusters dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés.

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur reflète la capacité des instituts techniques agricoles à se mobiliser pour obtenir des financements du programme cadre « Horizon Europe », et ainsi à inscrire leurs travaux dans une dynamique européenne. Il est particulièrement important que les acteurs de la recherche appliquée et du développement agricole s'inscrivent dans des dynamiques européennes, de manière à construire des collaborations avec leurs homologues des autres États membres, à partager des approches et des connaissances et à inscrire leur action dans le cadre des stratégies européennes de transformation des systèmes agricoles et alimentaires.

L'objectif de 30 % de succès (fixé en 2022) a été atteint et dépassé pour l'année 2023. Néanmoins l'objectif de croissance progressive des sous-indicateurs reste stable pour 2025, 2026, 2027 par rapport aux cibles fixées en 2023 étant donné que ces sous-indicateurs sont déjà assez ambitieux au regard de la moyenne des taux de succès des organismes de R&I français dans le cadre du programme Horizon Europe, mais aussi parce que le taux de succès de 48 % obtenu en 2023 exprime une surperformance du réseau des ITA qu'il sera difficile de répéter. Le réseau ACTA-ITA a stabilisé ses capacités d'appui et de coordination pour le montage de projets, avec un objectif de maintien de ses performances moyennes, tout en essayant d'augmenter le volume de subventions mobilisé. Compte tenu du caractère hautement compétitif des appels à projets européens, des fluctuations pluriannuelles sont possibles.

INDICATEUR

1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb	8 380	7 166	9 000	9 200	9 300	9 400

Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés.

La méthode de calcul de cet indicateur a été revue avec la nouvelle programmation 2022-2027 : un important travail d'harmonisation a été conduit entre les instituts techniques pour redéfinir les indicateurs et affiner leur définition. Les indicateurs relatifs à la presse papier et numérique ont été modifiés pour ne mesurer que les articles suffisamment détaillés pour permettre une réelle diffusion des résultats et références acquises dans le réseau.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Cet indicateur reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques. Un travail d'harmonisation du mode de calcul de l'indicateur a été mené en 2022, première année de mise en œuvre du PNDAR 2022-2027, et a permis d'établir la valeur « zéro » de référence. Le transfert et la valorisation étant des objectifs majeurs du PNDAR 2022-2027, les objectifs en termes de diffusion des résultats et références produits sont à la hausse jusqu'en 2027. Toutefois, on observe une baisse importante des médias traditionnels (abandon progressif de la presse papier et des livres et brochures) qui n'est pas compensée par la production via les médias numériques sous la forme d'articles même si elle constitue une part grandissante de la diffusion. Cependant, certaines productions, en particulier les articles des réseaux sociaux, ne sont pas prises en compte dans cet indicateur. Aussi la prévision de progression est revue à la baisse pour tenir compte de cette évolution.

INDICATEUR**1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de participants à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb	75 000	109 600	80 000	105 000	85 000	110 000
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb	5 000 000	5 915 000	5 500 000	6 000 000	6 300 000	6 615 000

Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA. Certaines manifestations importantes se tiennent tous les deux ans, ce qui implique un plus grand nombre de participants ces années-là et entraîne des variations interannuelles pour l'indicateur.

Le sous-indicateur 2 correspond au nombre annuel de sessions sur les sites internet et sur les webinaires et chaînes vidéos. Son mode de calcul a été revu pour être plus précis et coïncider avec les outils de mesure utilisés, du type Google Analytics ou autre. En ne mesurant plus que les sessions enregistrées, il élimine les connexions réalisées par des robots et qui n'aboutissent pas.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Ces indicateurs reflètent la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et agriculteurs pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776.

En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière est attendue. L'indicateur relatif aux journées techniques et formations organisées en direction des acteurs du conseil et des agriculteurs est revenu aux valeurs d'avant la crise sanitaire. Des temps forts de manifestations professionnelles proposées par le réseau, soutiendront cette progression. Certaines manifestations étant bisannuelles, une variation inter-annuelle de l'indicateur est attendue : les cibles 2024 et 2026 peuvent être comparées au résultat 2022 et les cibles 2023 et 2025 au résultat 2021.

Les outils de mesure de la fréquentation des sites internet ont été adaptés en 2022 pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne (RGPD), ce qui a entraîné une baisse du nombre de visiteurs « tracés » et une difficulté dans la continuité des mesures du fait de changement d'outils de mesure pour plusieurs instituts. Néanmoins une progression de la fréquentation est attendue sur les années suivantes, 2022 constituant la valeur de référence.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Recherche appliquée et innovation		0 0	77 570 000 77 570 000	77 570 000 77 570 000	0 0
02 – Fonction support		500 000 500 000	0 0	500 000 500 000	0 0
Totaux		500 000 500 000	77 570 000 77 570 000	78 070 000 78 070 000	0 0

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Recherche appliquée et innovation		0 0	77 570 000 77 570 000	77 570 000 77 570 000	0 0
02 – Fonction support		500 000 500 000	0 0	500 000 500 000	0 0
Totaux		500 000 500 000	77 570 000 77 570 000	78 070 000 78 070 000	0 0

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027			
3 - Dépenses de fonctionnement	500 000 500 000 500 000 500 000		500 000 500 000 500 000 500 000	
6 - Dépenses d'intervention	77 570 000 77 570 000 77 570 000 77 570 000		77 570 000 77 570 000 77 570 000 77 570 000	
Totaux	78 070 000 78 070 000 78 070 000 78 070 000		78 070 000 78 070 000 78 070 000 78 070 000	

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025			
3 – Dépenses de fonctionnement	500 000 500 000		500 000 500 000	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000 500 000		500 000 500 000	
6 – Dépenses d'intervention	77 570 000 77 570 000		77 570 000 77 570 000	
64 – Transferts aux autres collectivités	77 570 000 77 570 000		77 570 000 77 570 000	
Totaux	78 070 000 78 070 000		78 070 000 78 070 000	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Recherche appliquée et innovation	0	77 570 000	77 570 000	0	77 570 000	77 570 000
02 – Fonction support	0	500 000	500 000	0	500 000	500 000
Total	0	78 070 000	78 070 000	0	78 070 000	78 070 000

Dépenses pluriannuelles

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévission de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévission de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
56 253 500	0	98 426 702	157 085 489	65 360 603

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 65 360 603	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP 14 824 822 0	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025 5 420 596	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025 6 382 918	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025 38 732 267
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP 78 070 000 0	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP 63 245 178 0	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 9 801 625	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 0	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 5 023 197
Totaux	78 070 000	15 222 221	6 382 918	43 755 464

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
81,01 %	12,55 %	0,00 %	6,43 %

Justification par action

ACTION (99,4 %)

01 – Recherche appliquée et innovation

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	77 570 000	77 570 000	0	0
Dépenses d'intervention	77 570 000	77 570 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	77 570 000	77 570 000	0	0
Total	77 570 000	77 570 000	0	0

Programmes pluriannuels de développement agricole et rural

Les programmes pluriannuels de développement agricole et rural sont mis en œuvre sur une base annuelle par les instituts techniques agricoles qualifiés et l'association de coordination technique agricole (ACTA), en application des articles D. 823-1 à 3 du Code rural et de la pêche maritime. La dernière procédure de qualification s'est déroulée en 2017 et la liste des instituts techniques agricoles qualifiés pour la période 2018-2022 a été publiée par arrêté le 8 février 2018.

Les programmes pluriannuels permettent de soutenir sur le moyen terme des actions structurantes de recherche appliquée s'inscrivant dans les neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR développés dans la circulaire CAB/C2021-561 et résumés ci-dessous :

- Nouvelles chaînes de valeur, diversification, circuits courts et valorisation des modes de production agroécologiques (dont Agriculture biologique (AB) et haute valeur environnementale (HVE)) ;
- Renouvellement des générations et qualité de vie au travail ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage de carbone ;
- Développement des protéines végétales et de l'autonomie azotée ;
- Valorisation, préservation et adaptation de l'agrobiodiversité ;
- Adaptation des systèmes agricoles aux aléas du changement climatique ;
- Renforcement de la gestion intégrée de la santé animale et végétale ;
- Amélioration du bien-être animal ;
- De manière transversale, mobilisation du levier du numérique.

Le soutien financier apporté par le programme 776 porte sur les actions relevant des items suivants :

- Intégration et diffusion de connaissances ;
- Animation de réseaux, montage de projets (notamment ANR et Horizon Europe), veille scientifique et technique ;
- Appui à l'émergence de collectifs d'agriculteurs et d'acteurs du monde rural, soutien à la construction de projets innovants ;
- Accompagnement des processus d'innovation et des transitions agroécologiques et numériques dans la durée ;
- Transfert et appui à la massification des innovations et des nouvelles pratiques pour un impact dans les performances économiques et environnementales des systèmes agricoles ;
- Organisation, collecte et gestion de données, résultats, publications, etc. en vue de leur réutilisation ;
- Dispositifs structurants d'expérimentation et observation ;
- Mobilisation d'expertise dans la normalisation et l'appui aux politiques publiques.

Appels à projets

La note d'orientation PNDAR 2022-2027 prévoit la mise en place de trois appels à projets nationaux compétitifs visant à encourager les dynamiques partenariales et la sélection des projets sur des questions ciblées incluses dans les thématiques du PNDAR.

Les trois appels à projets se distinguent par les résultats et livrables attendus dans le cadre des projets :

- Appel à projets « Connaissances » : production de connaissances opérationnelles, d'outils et/ou de méthodes, en vue de leur application dans les systèmes agricoles. Les solutions expérimentées et produites par ces projets doivent répondre à des verrous d'ordre scientifique et technique identifiés parmi les thématiques prioritaires du PNDAR et qui questionnent les capacités des filières à y répondre. Elles devront être finalisées, c'est-à-dire qu'elles s'appuieront sur les connaissances acquises par la recherche fondamentale et devront être transférables et diffusables aux utilisateurs finaux. Ces projets intégreront dans leurs actions la faisabilité du transfert et de l'opérationnalité de la solution en conditions réelles, en particulier par une démonstration/expérimentation en environnement représentatif de l'application visée. Ces projets pourront utilement s'intéresser à l'application au secteur agricole de solutions voire de concepts validés dans d'autres secteurs d'activité.
- Appel à projets « Accompagnements » : mise en place d'actions pour diffuser des connaissances et/ou des outils déjà éprouvés, y compris les innovations repérées sur le terrain, et démultiplier leur adoption par les agriculteurs. Il s'intéresse aux méthodes pertinentes de conseil, d'accompagnement et de transfert, à la répétition de démonstrations et d'expérimentation dans l'environnement réel agricole, aux méthodes d'animation et d'échanges de pratiques, pour une appropriation massive par les agriculteurs. La capitalisation des références et expériences en vue de leur réutilisation dans un contexte donné, l'analyse des freins et leviers de l'adoption de la connaissance au sein d'un système d'acteurs cibles et la mise en place de formation et accompagnement ciblés sont attendus dans ces projets.
- Appel à projets « Co-Innovations » : production d'innovations, dans les champs technique, organisationnel, économique et/ou social et diffusion simultanée rapide dans le temps du projet. Ces projets se caractérisent par des allers-retours entre environnement réel et simulé, pour une prise en compte en amont des réalités du terrain et des acteurs économiques, dans la démonstration technologique et une interrogation par la recherche de son déploiement en cours de projet. Cet appel à projets vise ainsi à stimuler la co-construction de l'innovation entre les différents niveaux d'acteurs : organismes de recherche, instituts techniques, organismes de conseil, de développement et de formation, collectifs d'agriculteurs et opérateurs économiques du secteur, etc. L'implication des utilisateurs finaux dans le processus d'innovation est attendue. Il stimulera ainsi les démarches de co-évaluation *in itinere* de la solution innovante par les partenaires, par exemple, par le test du prototype d'innovation par les utilisateurs finaux en conditions réelles.

Les dossiers sont évalués par un jury spécifique à chaque appel à projets, qui évalue la qualité scientifique et technique des projets. La sélection des projets est réalisée par le ministère chargé de l'agriculture, sur la base des avis des jurys.

Chaque projet est suivi par un comité de pilotage et peut faire l'objet d'un rapport à mi-parcours et d'un rapport final, systématiquement analysés avant versement du solde.

Projets commissionnés

Les projets commissionnés ont pour objectif de répondre de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés, sur des thématiques à enjeux forts, comme par exemple l'adaptation au changement climatique des exploitations.

En accord avec les mesures du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture destinées à accélérer l'élaboration de solutions innovantes, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Transitions et Souveraineté » a été ouvert en mai 2024. Dans un souci de simplification, cet AMI vise à encourager l'émergence de solutions collectives innovantes accompagnant la transition des systèmes agricoles. Il s'inscrit dans les orientations du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2022-2027 ainsi que dans les objectifs de la

planification écologique. Son but est de contribuer à la souveraineté alimentaire, aux transitions agroécologique et climatique, et à la résilience aux aléas économiques, climatiques et sanitaires.

Les futurs projets commissionnés seront sélectionnés via cet AMI.

ACTION (0,6 %)

02 – Fonction support

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	500 000	500 000	0	0
Dépenses de fonctionnement	500 000	500 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	500 000	0	0
Total	500 000	500 000	0	0

Les crédits de l'action 2 du programme 776 permettent de couvrir notamment :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts, frais de fonctionnement de la structure gestionnaire, organisation de séminaires techniques) ;
- les frais engagés pour les travaux de contrôle de l'utilisation des crédits publics et d'évaluation des programmes réalisés par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ou par des cabinets d'expertise privés. A ce titre, le programme 776 assure la prise en charge de l'ensemble de ces contrôles et évaluations, y compris ceux afférents au programme 775, dans un souci de cohérence d'ensemble du CASDAR ;
- les frais de développement et de maintenance du logiciel de gestion (DARWIN) des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des organismes (chambres régionales d'agriculture et Chambres d'agriculture France, instituts techniques, organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR)), logiciel commun aux deux programmes dont l'évolution est nécessaire.

Le maintien des crédits de la fonction support à 500 000 € en AE = CP permettra de couvrir des besoins en développements informatiques.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	18 400 000	15 640 000	22 981 876	18 214 595
Transferts	18 400 000	15 640 000	22 981 876	18 214 595
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	5 347 498	5 347 498	5 218 461	5 218 461
Transferts	5 347 498	5 347 498	5 218 461	5 218 461
Total	23 747 498	20 987 498	28 200 337	23 433 056
Total des transferts	23 747 498	20 987 498	28 200 337	23 433 056

L'Association de coordination technique agricole (ACTA) est bénéficiaire de crédits (5 218 461 € en AE et en CP) du CASDAR dans le cadre :

- de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural répondant aux objectifs et thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027 ;
- de deux programmes pluriannuels inter-instituts dont l'ACTA est chef de file ;
- d'actions transversales portant sur la mise en œuvre des chantiers nationaux et d'animation du PNDAR.

Depuis 2022, FranceAgriMer, au titre du PNDAR 2022-2027, est chargé de la mise en œuvre des trois nouveaux appels à projets « Connaissance », « Co-innovation » et « Démultiplication » :

- produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- déployer, favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

FranceAgriMer peut, enfin, être en charge de la mise en œuvre d'appels à projets spécifiques dans le cadre de plans ou de projets commissionnés.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	